

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Séance du 18/11/2021

<b>Date de la convocation</b> 10 Novembre 2021	L'an 2021 et le Jeudi 18 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.
<b>Date d'affichage</b> 10 Novembre 2021	
<b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 15 En exercice : 15 Votants : 15	
<b>Réf : 2021-68</b>	<b>Objet : Tarifs communaux 2022</b>
<b>A l'unanimité</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, M. LOMBART Jean-Marc, Mme DOZIAS Catherine, Mme LEGRAND Virginie, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette. Absents excusés : Mme RIVIERE Claire (Procuration à Mme LEGRAND Virginie), M. ADAMOPULOS Constantin (Procuration à M. GUERTON Christophe), M. DAUBIGNARD Fabien (Procuration à M. FRANCHOMME Gwenn) Secrétaire : M. MOUHOT Florent Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.
<b>Mention exécutoire :</b>	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs communaux pour l'année 2022, à savoir : <ul style="list-style-type: none"><li>. Frais d'accès au service de l'eau : 55 € – A percevoir auprès des nouveaux abonnés</li><li>. Frais de fermeture de branchement : 33 € – Dû lors du départ des abonnés (tarifs appliqués depuis 2012)</li> <li>. Location des salles communales : Habitants de la commune : Salle polyvalente (150 personnes maximum) : 200 € la journée + caution de 500 € ; Salle ex-presbytère (40 personnes maximum) : 100 € la journée + caution de 500 € (tarifs appliqués depuis 2011) Hors commune : Salle polyvalente (150 personnes maximum) : 1 000 € la journée + caution de 500 € ; Salle ex-presbytère (40 personnes maximum) : 800 € la journée + caution de 500 € En cas de location sur deux jours, le tarif appliqué pour la deuxième journée est fixé à 50 % de la redevance</li> <li>. Travaux effectués par un exploitant agricole pour le compte de la commune : Main d'œuvre : 20 €/heure - Majoration de 50 % en cas d'intervention de nuit, dimanche et jours fériés – (18 € de 2012 à 2017) à laquelle il convient de rajouter l'indemnité horaire pour le matériel : 31 € (33 € en 2012).</li> <li>. Concessions dans le cimetière communal :<ul style="list-style-type: none"><li>. trentenaire : 200 € (depuis 2019)</li><li>. perpétuelle : 550 € (depuis 2019)</li></ul></li> <li>. Tarifs de l'espace cinéraire :<ul style="list-style-type: none"><li>. les tarifs d'une case de columbarium et cave-urne à 400 € (depuis 2019) pour 15 ans et 800 € (depuis 2019) pour 30 ans.</li></ul></li></ul>

Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le

22 NOV. 2021

Berger  
Levrault

ID : 045-214500159-20211118-DEL202168-DE

. Droit de pêche dans l'étang communal  
pour les habitants de la commune :

- . carte annuelle pour les adultes : 40 € (depuis 2012)
- . carte annuelle pour les enfants de moins de 16 ans : 15 € (inchangé depuis 2007)
- . carte d'invité à la journée : 10 € (depuis 2012)

Hors commune :

- . carte annuelle d'invité pour les adultes : 80 € (tarif appliqué depuis 2014)
- . carte annuelle d'invité pour les enfants de moins de 16 ans : 30 € (tarif appliqué depuis 2014)
- . carte d'invité à la journée : 10 € (depuis 2012)

. Tarif des emplacements du vide-grenier : 2 € le mètre, à l'extérieur, (4 € les 3 m de 2007 à 2017) et 3 € la table d'1m20 à l'intérieur des salles (4 € les deux tables en 2016)

. Tarif de la bourse aux jouets, aux vêtements et articles de puériculture : 3 € la table d'1 m 20 (tarif depuis 2014)

. Adhésion annuelle à la bibliothèque municipale : 10 €/an et par famille

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Pithiviers le :  
22 NOV. 2021  
et publication ou notification  
du :



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire - M. GUERTON Christophe

